



Disponibilité d'office

Par **Koala69**, le **01/09/2022** à **17:07**

Bonjour,

Je suis fonctionnaire à La Poste depuis 32 ans reconnue RQTH. Après des soucis de santé (1 an en CMO), j'ai été mise en disponibilité d'office avant d'avoir bénéficié d'une CLM qui avait pourtant été suggéré en attendant le compte rendu du rhumatologue.

J'ai transmis ce compte rendu par l'intermédiaire du médecin expert dans les délais . Toutefois je n'ai rien reçu du comité médical m'indiquant qu'il n'avait pas eu connaissance de ce document ? Je ne trouve pas ça normal. Après avoir contacté la personne qui s'occupe de mon dossier par mail, cette personne me répond qu'elle n'a rien reçu et donc me prolonge d'office en disponibilité pour 3 mois.

Est ce que tout ça est légal ?

Aurais-je dû recevoir des courriers pour m'avertir ?

[quote]

Merci d'avance pour m'aider dans les démarches.!!

[/quote]

Par **P.M.**, le **01/09/2022** à **17:43**

Bonjour,

Il faudrait savoir comment vous avez transmis le compte-rendu si c'est par lettre recommandée avec AR et si vous avez repris contact avec le médecin expert pour savoir s'il peut attester l'avoir reçu...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...